



ATTESTATION

Je soussignée Virginie DAVID, agissant en qualité de Responsable Qualité Produits, Services et Réglementaire pour la société PAREDES dont le siège social est à

1 rue Georges Besse – 69740 GENAS

certifie que les désinfectants, les détergents et désinfectants que nous vous vendons pour l'hygiène de vos installations, sont conformes :

- à l'Arrêté du 19/12/2013 modifiant l'arrêté du 08/09/1999 relatif aux produits de nettoyage et désinfection des surfaces en contact avec les denrées alimentaires pour l'homme et les animaux (Cf. fiches techniques),
- au Règlement Européen 648/2004/CE relatif aux détergents et notamment à la biodégradabilité de leurs constituants organiques (Cf. fiches de données de sécurité),
- au règlement Européen (UE) n° 528/2012 concernant la mise en marché des substances et produits biocides pour les désinfectants,
- au règlement Européen (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH).

Cette attestation est en particulier valable pour les produits suivants, qui sont fabriqués en France :

ALCALIN CHLORE MOUSSANT
CIBA DESIFOAM
CIBA TRIZYM
CIBA CIDE
CIBA TIBAK MOUSS

KLOR NM
CIBA BIONYM
CIBA FOAM
KLOR 200

Nous certifions que ces formules ne contiennent que des matières premières d'origine minérale ou synthétique ou organique d'origine végétale (autres que des raisins) ou pétrolière, et ne contient ni matière première d'origine animale, ni alcool éthylique, ni substance extraite de raisins, ni constituant interdit, à notre connaissance, dans le cadre des exigences Halal ou Kasher. Sur les bases des informations transmises par nos fournisseurs et des informations dont nous disposons sur les matières premières et leurs procédés de fabrication, les constituants introduits dans la fabrication de ces formules ne contiendraient pas de matière première d'origine animale, ni d'alcool éthylique, ni substance extraite de raisins, ni de constituant interdit dans le cadre des exigences Halal ou Kasher. Toutefois, ces paramètres ne font pas l'objet d'un plan de surveillance par PAREDES ou ses fournisseurs, et l'absence de traces ne peut être entièrement garantie.

Nous certifions que ces détergents et désinfectants sont conformes aux exigences de la réglementation européenne en vigueur (Règlement (CE) n° 889/2008 portant modalités d'application du Règlement (CE) n° 834/2007 relatif à la production biologique) pour une utilisation en transformation biologique. Dans l'attente de leur inscription à l'annexe IV, partie C du Règlement d'exécution (UE) n° 2021/1165 et conformément à son article 5.4, les produits de nettoyage et de désinfection visés à l'article 24, paragraphe 1, points e, f et g du règlement (UE) 2018/848, dont l'utilisation a été autorisée dans la production biologique en vertu du règlement (CE) n° 834/2007 ou du droit national avant la date d'application du règlement (UE) 2018/848, peuvent continuer à être utilisés s'ils sont conformes aux dispositions pertinentes du droit de l'Union, en particulier du règlement (CE) n° 648/2004 et du règlement (UE) n° 528/2012 et, le cas échéant, conformément aux dispositions nationales fondées sur le droit de l'Union, tel que l'arrêté français du 28/12/2021. Cette attestation est valable jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement (UE) n° 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques, et abrogeant le règlement (CE) n° 834/2007, repoussée au 01/01/2026 par le Règlement (UE) 2023/2229 pour les produits de nettoyage et de désinfection utilisés pour les installations de transformation et de stockage, les listes limitatives de produits et substances prévues par l'article 24 du règlement (UE) n° 2018/848 et par l'article 5 du Règlement d'exécution (UE) n° 2021/1165 n'étant pas établies à ce jour.

La société PAREDES recommande à l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles. L'acheteur et l'utilisateur final le cas échéant, devront déterminer seuls et en dernier lieu l'adéquation de ce produit vis-à-vis de leur cahier des charges et des conditions d'utilisation sur leur site. Les déclarations de ce document proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Elles ne dédouanent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et sont rédigées sur la base de nos connaissances à la date de rédaction. Il appartient à l'acheteur et à l'utilisateur final le cas échéant, de s'assurer seuls et en dernier lieu de l'adéquation du produit au regard de l'usage prévu par leur secteur d'activité et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, et de leur cahier des charges.

Pour valoir ce que de droit,

Genas, le 09/11/2023

Virginie DAVID

Groupe PAREDES
1, rue Georges Besse
BP 302 - 69745 GENAS Cedex
Tél. : 04 72 47 47 00
Fax : 04 72 47 47 02
SIREN : 955 509 609

